



OFFICE DE L'ELEVAGE

M.C.C.E

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE
DE GESTION de VIANDE PORCINE DU 29/11/2007

1. Restitutions à l'exportation dans le secteur de la viande de porc :

Réintroduction des restitutions pour les viandes des animaux de l'espèce porcine fraîches, réfrigérées ou congelées :

- 31,10 €/100 Kg pour les carcasses, demi-carcasses et découpes (à l'exclusion des poitrines) ;
- 19,40 €/100 Kg pour les poitrines.

Toutes les destinations donnent droit à restitutions. L'entrée en vigueur est prévue en principe le 30 novembre 2007.

Pour les produits transformés, bénéficiant actuellement de restitutions, les taux sont reconduits à l'identique.

2. Règlement fixant la date limite de l'utilisation pour l'aide stockage :

Par règlement (CE) N° 1391/2007 du 27/11/2007, la Commission avait suspendu l'application du règlement (CE) n° 1267/2007 à partir du 28/11/2007 *jusqu'au 4 décembre 2007* et avait rejeté les demandes afférentes à ce règlement.

Le comité de gestion du 29/11/2007 a adopté un règlement arrêtant la mesure du stockage privé à compter du 05 décembre 2007.